

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
26 Juin 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES
DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THULLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THULLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques. (Départ en cours de séance à 19h15)

Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et que par délibération en date du 28 Juin 2021 il a été procédé à son renouvellement intégral ; suite au décès d'un conseiller municipal.

Suite à la démission de Mme DIOUANI Sarah, membre titulaire de la Commission, il convient de procéder à son remplacement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales énonce les règles de remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché ainsi qu'il suit : « Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu. Il est procédé au renouvellement intégral lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ».

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL03_26062

La liste « Initiative Commune » n'ayant proposé que 2 candidats lors de la séance du 28 Juin 2021, la vacance d'un siège ne peut être pourvu en raison de l'épuisement de la liste des titulaires et suppléants.

Il convient donc de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés public ou son représentant, président de cinq membres Titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à la désignation des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Laurent THUILLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Amédée GELLEZ
- Jérôme CANIPET

Suppléants

- Peggy MIJUN
- Pierre DEBEAUMONT
- Frédéric RICHARD
- Marine DOUTERLUNGNE
- Sabrina LEMAIRE

La Liste « INITIATIVE COMMUNE » propose les candidatures de :

Titulaires

- Laura LEWILLE
- Bernard MARTIN

Suppléants

- Pascal VANDERSTEEN
- Jeanne-Marie DUBOIS

Conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire nomme Mme Marine DOUTERLUNGNE et Mme Laura LEWILLE en qualité d'assesseurs.

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de Votants : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 27

Quotient électoral : 5,4

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL03_26062

Ont obtenu :

Désignation des Listes	Voix	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LISTE « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT »	22	4	0	4
LISTE "INITIATIVE COMMUNE"	5	0	1	1

- **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Laurent THULLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Amédée GELLEZ
- Laura LEWILLE

Suppléants

- Peggy MIJUN
- Pierre DEBEAUMONT
- Frédéric RICHARD
- Marine DOUTERLUNGNE
- Pascal VANDERSTEEN

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com